



COMMUNE DE LA BRUYERE
ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M

.....

Madame,
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à votre connaissance qu'un point supplémentaire a été ajouté à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 2 juillet 2020 en la Maison des Citoyens de Rhisnes à 19 H 30 précises. Il a été déposé par Monsieur Botilde, Conseiller Communal MR.

Il est libellé de la manière suivante :

1. La création d'une plateforme à destination des mandataires

En vue du Conseil communal du 25 avril 2019, nous avons déposé un point supplémentaire stipulant que : « Plusieurs communes ont mis en place ce que l'on peut appeler une plateforme à destination des mandataires. Par le biais de cet outil, les conseillers communaux peuvent ainsi consulter, à tout moment, l'ensemble des dossiers digitalisés qui sont inscrits à l'ordre du jour des Conseils communaux, les PV des Collèges, ... »

Qu'en est il aujourd'hui de la mise en place d'un tel outil au sein de l'Administration communale de La Bruyère ?

La Bruyère, le 1^{er} juillet 2020

Le Directeur général,

Y. GROIGNET



Le Bourgmestre,

Y. DEPAS